

BATIMENTS COMMUNAUX**Travaux d'entretien et de grosses réparations dans les ensembles immobiliers communaux**

Attribution des marchés

EXPOSE DES MOTIFS

En complément des prestations réalisées en interne par les agents techniques communaux, et afin de pouvoir assurer l'intégralité des besoins relatifs à l'entretien et aux grosses réparations à effectuer dans les ensembles immobiliers de la Ville (y compris dans les bâtiments du centre de loisirs Le Bréau à Dammarié-les-Lys), il est nécessaire d'avoir recours aux services d'entreprises privées représentant divers corps de métiers.

Compte tenu du montant estimatif global de l'opération sur quatre années (de l'ordre de 2 300 000 €TTC minimum à 14 400 000 €TTC maximum), il a été décidé de recourir à une procédure d'appel d'offres ouvert de niveau européen conformément aux dispositions des articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Le présent marché se décompose en sept lots juridiques distincts comme suit :

Lot n°1 : maçonnerie – carrelage – plâtrerie,

Lot n°2 : étanchéité – couverture – zinguerie,

Lot n°3 : menuiserie en aluminium – métallerie,

Lot n°4 : plomberie – sanitaire – chauffage,

Lot n°5 : électricité – courants forts,

Lot n°6 : peinture – revêtements intérieurs et extérieurs dans les équipements scolaires, culturels et sportifs,

Lot n°7 : peinture – revêtements intérieurs et extérieurs dans les bâtiments communaux autres que les établissements scolaires, culturels et sportifs.

L'évaluation quantitative et le rythme des besoins à satisfaire ne pouvant être définis à l'avance, les marchés prendront la forme de marchés à bons de commande (conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics) dont les montants estimatifs minimum et maximum sont les suivants :

<u>Lot n°1</u> :	montant annuel minimum	150 000 €TTC	soit pour 4 ans	600 000 €TTC
	montant annuel maximum	900 000 €TTC	soit pour 4 ans	3 600 000 €TTC,
<u>Lot n°2</u> :	montant annuel minimum	75 000 €TTC	soit pour 4 ans	300 000 €TTC
	montant annuel maximum	400 000 €TTC	soit pour 4 ans	1 600 000 €TTC,
<u>Lot n°3</u> :	montant annuel minimum	75 000 €TTC	soit pour 4 ans	300 000 €TTC
	montant annuel maximum	400 000 €TTC	soit pour 4 ans	1 600 000 €TTC,
<u>Lot n°4</u> :	montant annuel minimum	100 000 €TTC	soit pour 4 ans	400 000 €TTC
	montant annuel maximum	500 000 €TTC	soit pour 4 ans	2 000 000 €TTC,

<u>Lot n°5</u> :	montant annuel minimum	75 000 €TTC	soit pour 4 ans	300 000 €TTC
	montant annuel maximum	400 000 €TTC	soit pour 4 ans	1 600 000 €TTC,
<u>Lot n°6</u> :	montant annuel minimum	50 000 €TTC	soit pour 4 ans	200 000 €TTC
	montant annuel maximum	500 000 €TTC	soit pour 4 ans	2 000 000 €TTC,
<u>Lot n°7</u> :	montant annuel minimum	50 000 €TTC	soit pour 4 ans	200 000 €TTC
	montant annuel maximum	500 000 €TTC	soit pour 4 ans	2 000 000 €TTC.

Ces marchés, qui seront attribués soit à une société, soit à un groupement de sociétés solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire, seront conclus pour un an à compter de leur notification au(x) titulaire(s). Ils seront ensuite reconductibles, de façon expresse par trois fois à échéance de chaque période annuelle, leur durée totale, reconductions comprises, n'excédant pas quatre ans.

La procédure d'appel d'offres s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- ✓ Un avis d'appel public à la concurrence, envoyé le 6 novembre 2009 au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP), a été publié par ces organismes respectivement les 10 et 12 novembre 2009.
- ✓ La date limite de remise des offres était fixée au 4 janvier 2010 à 17 heures. Aux dates et heures limites, 23 sociétés ont déposé un pli sur support papier dont deux lettres d'excuses.
- ✓ Le 7 janvier 2010, le représentant du pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture et à l'enregistrement du contenu des plis remis.
- ✓ Le 11 février 2010, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'analyse des candidatures et les a déclarées recevables.
- ✓ Le 11 mars 2010, la Commission d'Appel d'Offres, après analyse et classement des offres, a décidé d'attribuer les marchés comme suit :

Le lot n°1 : « maçonnerie – carrelage – plâtrerie », pour un montant annuel compris entre 150 000 €TTC et 900 000 €TTC à la société Mesquita,

Le lot n°2 : « étanchéité – couverture – zinguerie », pour un montant annuel compris entre 75 000 €TTC et 400 000 €TTC à la société Soprema,

Le lot n°3 : « menuiserie en aluminium – métallerie », pour un montant annuel compris entre 75 000 €TTC et 400 000 €TTC à la société Compagnons Metalliers Breuzard,

Le lot n°4 : « plomberie – sanitaire – chauffage », pour un montant annuel compris entre 100 000 TTC et 500 000 TTC à la société Vissouarn,

Le lot n°5 : « électricité – courants forts », pour un montant annuel compris entre 75 000 € TTC et 400 000 €TTC à la société SEPCV,

Le lot n°6 : « peinture – revêtements intérieurs et extérieurs dans les équipements scolaires, culturels et sportifs », pour un montant annuel compris entre 50 000 €TTC et 500 000 €TTC à la société Sesini Longhy,

Le lot n°7 : « peinture – revêtements intérieurs et extérieurs dans les bâtiments communaux autres que les établissements scolaires, culturels et sportifs », pour un montant annuel compris entre 50 000 €TTC et 500 000 €TTC à la société Aldebert.

Au vu de ces éléments, je vous propose donc d'autoriser le Maire à souscrire les marchés susvisés relatifs aux travaux d'entretien et de grosses réparations dans les ensembles immobiliers communaux.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

BATIMENTS COMMUNAUX

Travaux d'entretien et de grosses réparations dans les ensembles immobiliers communaux

Attribution des marchés

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment ses articles 10, 33, 57 à 59 et 77,

considérant qu'il a été nécessaire de passer des marchés afin d'assurer les travaux d'entretien et de grosses réparations dans les ensembles immobiliers communaux,

considérant qu'au vu du montant estimatif global des travaux susvisés sur quatre années (de l'ordre de 2 300 000 € TTC minimum à 14 400 000 € TTC maximum), la procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert de niveau européen,

considérant qu'il y a lieu de recourir à la procédure du marché à bons de commande, l'évaluation et le rythme des besoins à satisfaire ne pouvant être définis à l'avance,

considérant que l'appel d'offres est composé de 7 lots juridiques traités en marchés séparés,

vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) en date du 11 mars 2010 qui, après analyse et classement des offres a attribué les marchés relatifs aux travaux d'entretien et de grosses réparations dans les ensembles immobiliers communaux, comme suit :

Le lot n°1 : « maçonnerie – carrelage – plâtrerie » à la société Mesquita,

Le lot n°2 : « étanchéité – couverture – zinguerie » à la société Soprema,

Le lot n°3 : « menuiserie en aluminium – métallerie » à la société Compagnons Metalliers Breuzard,

Le lot n°4 : « plomberie – sanitaire – chauffage » à la société Vissouarn,

Le lot n°5 : « électricité – courants forts » à la société SEPCV,

Le lot n°6 : « peinture – revêtements intérieurs et extérieurs dans les équipements scolaires, culturels et sportifs » à la société Sesini Longhy,

Le lot n°7 : « peinture – revêtements intérieurs et extérieurs dans les bâtiments communaux autres que les établissements scolaires, culturels et sportifs » à la société Aldebert.

vu le cahier des clauses administratives générales applicables en matière de travaux,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 39 voix pour et 5 voix contre

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire à souscrire les marchés relatifs aux travaux d'entretien et de grosses réparations dans les ensembles immobiliers communaux situés sur le territoire de la ville d'Ivry-sur-Seine, ainsi que dans les bâtiments du centre de loisirs Le Bréau à Dammarie-les-Lys, comme suit :

Le lot n°1 : « maçonnerie – carrelage – plâtrerie », pour un montant annuel compris entre 150 000 €TTC et 900 000 €TTC à la société Mesquita,

Le lot n°2 : « étanchéité – couverture – zinguerie », pour un montant annuel compris entre 75 000 €TTC et 400 000 €TTC à la société Soprema,

Le lot n°3 : « menuiserie en aluminium – métallerie », pour un montant annuel compris entre 75 000 €TTC et 400 000 €TTC à la société Compagnons Metalliers Breuzard,

Le lot n°4 : « plomberie – sanitaire – chauffage », pour un montant annuel compris entre 100 000 €TTC et 500 000 €TTC à la société Vissouarn,

Le lot n°5 : « électricité – courants forts », pour un montant annuel compris entre 75 000 €TTC et 400 000 €TTC à la société SEPCV,

Le lot n°6 : « peinture – revêtements intérieurs et extérieurs dans les équipements scolaires, culturels et sportifs », pour un montant annuel compris entre 50 000 €TTC et 500 000 €TTC à la société Sesini Longhy,

Le lot n°7 : « peinture – revêtements intérieurs et extérieurs dans les bâtiments communaux autres que les établissements scolaires, culturels et sportifs », pour un montant annuel compris entre 50 000 €TTC et 500 000 €TTC à la société Aldebert.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des actes y afférant.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 29 MARS 2010

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 29 MARS 2010